

POLITIQUE

Universitaires inégaux face au chômage

Les diplômés romands sont jusqu'à cinq fois plus touchés que les Alémaniques.

Les diplômés d'une université de Suisse alémanique ont plus de chances de trouver un emploi que les diplômés de Suisse romande ou italienne.

En moyenne suisse, 4,8 % des diplômés sont toujours sans emploi un an après l'obtention de leur diplôme. Ce taux de chômage correspond exactement à celui de l'ensemble de la population active, selon les critères du Bureau international du travail (BIT). C'est le résultat d'une enquête menée auprès des diplômés par l'Office fédéral de la statistique.

Cependant, il existe des différences importantes selon les régions linguistiques. L'Université de Genève arrive largement en tête avec un taux de chômage des diplômés de Master de 9,6%. Elle est suivie de l'Université de Neuchâtel (7,5%), de l'Université de Suisse italienne au Tessin (7%) de l'Université de Lausanne (6,9%), et de l'Université de Fribourg (5,5%). Les diplômés de l'EPFL sont exactement dans la moyenne avec 4,8%.

Les taux de chômage sont par contre relativement faibles outre-Sarine, notamment à l'Université de Lucerne (1,7 %), à l'EPFZ (2,1 %), à l'Université de Saint-Gall (2,7 %) et à l'Université de Berne (2,8 %). – (ats)

UNI DE ST-GALL: second campus en perspective

Le site principal de l'Université de St-Gall était prévu pour 5000 étudiants. Ils sont aujourd'hui 8500, sans compter les 3000 employés. L'Université, la ville et le canton veulent donc construire un second campus. Il doit accueillir environ 3000 étudiants et employés sur 14.000 m². Des coûts d'environ 160 millions de francs seraient couverts par le canton, 25 millions par la Confédération et 20 millions par l'Université. La ville contribue au projet en mettant à disposition le site d'une valeur de 2 millions. – (ats)

PRÉVOYANCE: première inquiétude des jeunes

La prévoyance vieillesse est désormais la principale préoccupation des jeunes en Suisse, selon Credit Suisse. La prévoyance vieillesse n'est arrivée dans aucun autre des trois pays étudiés (Etats-Unis, Singapour, Brésil) parmi les 10 plus importantes préoccupations. Et c'est la première fois que les jeunes Suisses considèrent la prévoyance comme le principal sujet d'inquiétude. La votation sur la Prévoyance vieillesse 2020 semble avoir renforcé une prise de conscience à cette problématique. Les thèmes de la migration et de l'asile sont considérés par les jeunes comme des problèmes moins importants. – (ats)

Un projet de la Finma ravive les divergences du secteur bancaire

Le gendarme financier a élaboré un projet qui pourrait soulager les banques de petite taille de tâches administratives jugées superflues. Réactions.

Le gendarme financier suisse a ouvert la boîte de Pandore en juillet, lançant un projet qui pourrait soulager les banques de petite taille de tâches administratives jugées superflues. Des acteurs plus importants craignent une distorsion de la concurrence.

Après une séance d'information en octobre 2017, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a annoncé le 13 juillet le lancement d'une phase pilote destinée à réduire la charge administrative pour les petites banques, soit celles appartenant aux catégories 4 et 5.

En tout, 67 établissements y participent. En Suisse romande, la Caisse d'Epargne de Nyon, son homologue de la Riviera, le Crédit mutuel de la vallée de Joux ou encore la banque privée neuchâteloise Bonhôte ont décidé de prendre part à cette expérience. La liste n'est pas exhaustive.

«La réglementation pèse certainement sur la rentabilité», a indiqué Joël Augsburgger. Le directeur du



JÜRGE DE SPINDLER. Directeur de l'ABRS, qui a encouragé les banques membres à participer à la phase pilote.

Crédit Mutuel de la vallée de Joux affirme que les coûts liés à l'audit des comptes ont augmenté de près de 20% au cours des dernières années, entraînant des coûts informatiques plus élevés.

Il faut ajouter à cela les nouvelles normes internationales, auxquelles sont soumises toutes les banques. «L'échange automatique de renseignements a été très lourd à mettre en place du point de vue administratif. Dans une petite structure comme la nôtre, les mêmes personnes doivent gérer les affaires courantes et les

dossiers spéciaux», a souligné M. Augsburgger.

«Quelques banques hésitaient. Nous les avons encouragées à participer», explique Jürg de Spindler, directeur de la toute nouvelle Association des banques régionales suisses (ABRS), créée en mai. Un tiers des 58 membres de cette faïtière, quasi exclusivement (55) alémaniques, participent à la phase pilote.

Jeu de forces

La forme que prendront les simplifications demeure floue et doit être encore définie, souligne Joël Augsburgger, un des seuls à avoir accepté de commenter ce sujet sensible. Car si la nécessité de réduire les exigences réglementaires est reconnue par toutes les banques, la perspective d'allègements ciblés donnerait de l'urticaire aux plus grandes, qui ne vont pas en bénéficiant.

Selon plusieurs sources, UBS et Credit Suisse auraient tenté d'entraver le processus en intervenant après de la Finma, des allégations corroborées toutefois par aucun

témoin direct. Les deux grandes banques et le gendarme financier n'ont pas commenté.

L'hétérogénéité du secteur bancaire helvétique implique des divergences d'intérêts sur certains sujets. La faïtière Swissbanking a ménagé la chèvre et le chou en publiant en juin une prise de position «Pour une régulation proportionnelle», soulignant l'urgence de desserrer l'étreinte pour les petits établissements tout en mettant en garde contre des distorsions de la concurrence.

«Dans ce débat, il y avait un jeu de forces entre les établissements de grande et de moyenne taille», selon M. de Spindler. UBS et Credit Suisse n'ont pas souhaité commenter ce sujet.

«Cette phase pilote, ce n'est pas un projet qui touche les grandes banques», rappelle pour sa part le directeur de l'ABRS.

Risque d'exclusion des banques cantonales

Les petites établissements ne constituent pas une menace pour les deux géants zurichois, contrai-

rement à des banques de taille moyenne, comme la Banque cantonale de Fribourg qui s'est engouffrée dans la brèche. Lors de la conférence de presse annuelle en février, le président Albert Michel a souligné la nécessité de desserrer le corset réglementaire également pour les établissements de catégorie 3.

Le directeur de la Banque cantonale de Genève a plusieurs fois mis en garde contre la charge imposée aux banques. «La réglementation a atteint la limite d'alerte», avait déclaré Blaise Goetschin en novembre dernier, lors d'une interview à AWP. La Banque cantonale du Valais plaide également pour une adaptation.

La Finma rappelle que la phase pilote ne concerne que les petits établissements en bonne santé et pour lesquels une éventuelle défaillance ne présenterait aucun danger systémique, même à l'échelle régionale. Une façon détournée de faire comprendre que les vœux des banques d'importance cantonale risquent de ne pas être exaucés. – (ats)

Projet fiscal 17 et loi sur les armes au menu des Chambres fédérales

Le sort des deux projets, sur lesquels le National et le Conseil des Etats divergent, devrait être connu le 27 septembre.

Le Projet fiscal 17 et la loi sur les armes devraient être mis sous toit lors des votations finales des Chambres fédérales le 28 septembre. Les deux objets sensibles et controversés figurent au programme de la session d'automne qui commence le lundi 10 septembre.

Concernant le paquet fiscal qui doit réformer l'imposition des entreprises après le refus du peuple en février 2017, la balle sera d'abord dans le camp du Conseil national qui dès le mercredi 12 septembre est appelé à donner son avis sur le compromis élaboré par le Conseil des Etats. Celui-ci reprendra le dossier le lundi 17 septembre.

Son compromis prévoit que chaque franc d'impôt perdu par la Confédération, les cantons ou les communes dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises soit «compensé» par un franc au profit du 1^{er} pilier, soit 2 milliards de francs pour l'AVS à ce stade des discussions.

Dissonance sur les armes

Le Conseil des Etats débattait du durcissement de la législation sur les armes le deuxième jour de session. Bruxelles va renforcer d'ici fin 2019 sa réglementation en réponse à la menace terroriste.

Comme membre de l'espace Schengen, la Suisse doit le faire également, sous peine de voir l'accord dénoncé.

La nouvelle directive européenne doit rendre plus difficile l'accès aux armes susceptibles de faire beaucoup de victimes, comme certaines armes semi-automatiques. Les associations de tireurs ont dès le départ brandi la menace d'un référendum contre son application en Suisse. Lors de la session précédente, le National a pris plusieurs libertés avec la directive de l'UE, ce à quoi la commission du Conseil des Etats n'adhère pas totalement.

Les deux Chambres devront aussi balayer leurs divergences sur le message sur l'armée dont l'enveloppe totale s'élève à 1,951 milliard de francs. Le Conseil des Etats a, en mai, rotabé 99,6 millions dans ce crédit que le National avait accepté.

Protection des données

Le Conseil des Etats se prononcera sur une autre réforme visant à s'aligner sur l'UE: celle de la protection des données. En été, le National a scindé le projet, ne donnant son aval qu'au volet le plus urgent lié à Schengen. Le Conseil des Etats devrait suivre. Le temps presse: la mise en oeuvre de la di-

rective européenne aurait dû se faire le 1^{er} août.

Les sénateurs discuteront également de la poursuite de l'aide fédérale à la création de structures d'accueil de jour des enfants après le 31 janvier 2019. Comme la Chambre du peuple, la commission de l'éducation du Conseil des Etats y est favorable, mais de justesse seulement.

Le Conseil national s'attellera dès le premier lundi aux divergences concernant la réforme des prestations complémentaires. En première lecture, il a prévu des économies de 661 millions de francs contre les 300 millions proposés par le Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a lui décidé de ne pas trop tailler dans les coûts sur le dos des bénéficiaires, maintenant presque toutes les divergences.

Egalité salariale

L'égalité salariale fera son retour au National avec le projet qui veut imposer davantage de transparence sur cette question aux entreprises. En février, le Conseil des Etats avait renvoyé le dossier en commission pour un examen d'alternatives. Les sénateurs ont finalement donné leur feu vert fin mai à un projet revu à la baisse.

Le Conseil national discutera

aussi de la protection des victimes de violence domestique et de harcèlement obsessionnel. Le projet du Conseil fédéral prévoit notamment d'imposer un bracelet électronique aux maris violents.

Stop au piratage

La modernisation de la loi sur le droit d'auteur, destinée à lutter contre le piratage, est au programme. Elle propose que les consommateurs qui téléchargent illégalement un film ne soient pas inquiétés et qu'il n'y ait pas de blocage d'accès à des sites illégaux. La Chambre du peuple abordera aussi la révision de la loi sur les télécommunications qui vise à encourager la concurrence entre les fournisseurs de services télécom tout en renforçant la protection des consommateurs. Elle se prononcera sur une adaptation de la loi sur les étrangers prévoyant d'interdire aux réfugiés reconnus de voyager dans leur Etat d'origine ou de provenance. Enfin, un débat d'actualité pourrait avoir lieu le mercredi 26 septembre. Le bureau du Conseil national en décidera en fonction des demandes déposées par les groupes parlementaires. Le débat pourrait toucher à la question de l'accord-cadre avec l'Union européenne. – (ats)

CYBER-RISQUES: aide fédérale aux entreprises

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a présenté hier une norme minimale pour éviter les écueils. Dans le cadre de la stratégie nationale pour protéger la Suisse des cyber-risques (SNPC), décidée en 2012 par le Conseil fédéral, l'OFAE a analysé la vulnérabilité aux cyber-risques dans diverses branches vitales. L'approvisionnement en électricité, en eau potable et en denrées alimentaires, ainsi que les transports par la route et le rail ont été examinés. La norme minimale donne aux utilisateurs 106 indications concrètes pour améliorer la résilience de leurs technologies de l'information et de la communication face aux cyber-risques et est compatible avec d'autres normes de cybersécurité. – (ats)

MPC: enquête suspendue sur le piratage de Ruag

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a suspendu une procédure pénale en lien avec les cyberattaques qui ont touché Ruag en janvier 2016. Il ne parvient pas à identifier les auteurs de l'attaque, a indiqué son porte-parole hier matin sur les ondes de SRF. Selon plusieurs médias suisses, des indices évidents laissent à penser que le piratage informatique contre Ruag a été mené depuis la Russie. Mais il n'existe aucune confirmation officielle. Le MPC a néanmoins précisé que mener ce genre d'attaque coûte trop d'argent et demande trop de savoir-faire pour ne pas être le fait d'un pays. – (ats)